

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1503/SG/ESJ portant désignation d'un billeteur pour le pavement des allocations scolaires.

n° 1503/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

1 octobre 1968

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro

25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Yves Nadaud, intendant du Lycée de Djibouti est nommé billeteur pour le paiement des allocations scolaires attribuées aux élèves de Djibouti et du C.ET. annexés.